VILLE de POTIGNY

Réorganisation du service communal de garderie scolaire

Note aux familles utilisatrices

Madame, Monsieur,

Depuis la rentrée scolaire de septembre 2017, notre collectivité se trouve confrontée au désengagement de l'Etat dans la mise en œuvre des contrats aidés. Au cours du trimestre écoulé, plusieurs postes occupés par des agents contractuels ont ainsi dû être supprimés, nous obligeant à réorganiser continuellement nos différents services, principalement ceux liés au fonctionnement scolaire.

Dans la quinzaine à venir, ce sont encore deux de ces contrats qui seront concernés par cette politique de non-renouvellement, impactant directement nos services de cantine et de garderie. Aussi, afin de faire face à cette décision indépendante de notre volonté, sommes-nous contraints d'envisager un nouveau mode de fonctionnement pour nos garderies, **en les réunissant sur un même site, l'école maternelle**.

Cette mesure nous permettra de pallier la réduction d'effectif qui s'impose à nous, tout en continuant à garantir à nos enfants la présence simultanée de deux adultes encadrants, gage de sécurité et de meilleur accueil. De la même façon, nous veillerons également à ce que le trajet à pied entre les deux écoles, pour les élèves concernés, soit encadré par deux agents.

Nous vous informons donc qu'à compter du lundi 22 janvier 2018, la garderie scolaire <u>unique</u> se tiendra dans le restaurant scolaire de l'école maternelle aux horaires habituels. L'accès se fera obligatoirement par la Rue du Marché ; à cet égard il est demandé aux parents de ne pas stationner leur véhicule dans la rue (même pour un « arrêt minute »), mais d'utiliser la Place de la 1ère D.B. Polonaise toute proche.

Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre disposition pour toute précision complémentaire que vous jugeriez utile.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

A POTIGNY, le 15 janvier 2018.

Le Maire,

MAIRIE DE POTIGNY (CALVADOS)

Gérard KEPA.